

L'origine de J.-N. Pache, maire de Paris

Autor(en): **Reymond, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **33 (1925)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-26417>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ORIGINE DE J.-N. PACHE, MAIRE DE PARIS

Nous n'avons pas à faire ici la biographie de Jean-Nicolas Pache, l'une des notabilités de la Révolution française, qui, après avoir été contrôleur des dépenses du roi de France, fut ministre de la guerre en 1792, maire de Paris en 1793 et mourut à Thion-le-Moûtiers (Ardennes) le 18 novembre 1823. Cette biographie se trouve dans tous les dictionnaires. Mais il est intéressant de noter ici, avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, quelle était son origine.

On sait que Jean-Nicolas Pache était né à Verdun le 5 mai 1746, ainsi qu'en témoigne l'acte suivant :

«L'an mil sept cent quarante six, le cinquième jour du mois de May, est né en cette paroisse a rüe, le lendemain sixième jour du dit mois, a été baptisé par moi prestre et vicaire soussigné le fils de Nicolas Pache et de Jeanne Lallemand, ses père et mère mariés ensemble ; on lui a donné le nom de : *Jean Nicolas* ; le parain a été Nicolas Simon, son grand oncle habitant de la paroisse de *Hodainville* et la maraine Juliaine Simon, veuve de Toussaint-Nicolas Guincourt et son ayeulle, le parain a signé et la maraine a seulement marquée.

signé: Nicolas SIMON

+ marque de Juliaine SIMON

BEAUGEOIS
Vicaire de St-Amand»

Les parents étaient, comme on le sait, concierges du maréchal duc de Castries. Le mari était parti très jeune pour la France, et l'acte que nous venons de reproduire montre qu'il s'était établi et marié en Lorraine avant que de se fixer à Paris.

Lui-même, Vaudois, était né à Oron. Le registre du baptême de la paroisse d'Oron dit :

« Jean-Nicolas Pache, fils de honorable Esaye Pache, marchand à Oron, et bourgeois, et de honorée Marguerite Pache, fut présenté au Saint Baptême par honorable Jean Doges et Nicolas Pache, le 28 de décembre 1718. »

Esaye Pache eut d'autres enfants, un fils et une fille qui moururent jeunes, une fille mariée à Daniel Doge, et une autre à un Volet. La première n'eut que deux enfants morts l'année même de leur naissance, la seconde n'eut qu'une fille.

(Communiqué par M. M. Reymond.)

CHRONIQUE

L'association du *Vieux-Moudon* a eu son assemblée générale annuelle le 17 décembre dernier. Elle a entendu un travail de M. Charles Gilliard sur *les plus anciens comptes communaux de Moudon*, travail que la *Revue historique vaudoise* aura l'avantage de publier prochainement, ce qui nous dispense d'en parler davantage ici.

M. le Dr René Meylan, président de l'association, parla ensuite des sentences judiciaires prononcées par le Petit Conseil de Moudon du XVI^me siècle à 1713. Le Conseil étroit, ou Petit Conseil, ou encore Conseil des douze (Consilium stricum) est une sorte de Municipalité nommée par l'assemblée des bourgeois, puis par le bailli, sous les Bernois. Il est chargé de la police urbaine ou rurale, des délits de chasse et de pêche, etc. M. Meylan a énuméré une série de pénalités infligées à des cabaretiers, à de nombreux maraudeurs, aux amateurs de bois de lune, à quelques femmes dont la porte est ouverte avec trop de bienveillance. Le blasphémateur, en 1520, est condamné à baiser la terre, en hommage de respect à l'offensé. Les amendes sont fréquentes ; ainsi : pour avoir joué aux cartes après neuf heures du soir ; on punit ceux qui portent des pierres la nuit, non à cause du bruit, mais parce qu'ils utilisent les remparts comme carrière.

Le pilori (vire), l'estrapade, le collier, la prison aussi sont les peines infligées par le Petit Conseil. On expulse sans pitié les indésirables ou on enferme quelques coupables dans la cellule du Jaquemard, tour dressée fort probablement sur la travée de gauche, à l'entrée du pont St-Eloi.

C'est par ces petits détails tirés des registres jaunis, que l'on pénètre dans la vie de ceux qui ont vécu avant nous.
